



AMBASSADE DE SUISSE  
AU BRÉSIL

RIO DE JANEIRO, le 21 mai 1970

Case postale 744 ZC-00  
Télégrammes: AMBASUISSE  
Code: A. B. C. 6<sup>me</sup> édition

*000*  
*AN*

Réf.: 141.2 - RO/rc

Monsieur Albert Louis Natural  
Service de documentation politique  
du Département politique fédéral

B e r n e

Jean-Marc von der Weid

an									
Datum									10.6
Visa									<i>AN</i>
<b>EPD</b>									
Ref. 1.B.32.11. Bras.									

Cher Ami,

Tu t'es sans doute penché sur le dossier relatif à ce jeune double national qui, torturé et détenu au Brésil, émeut l'opinion publique dans notre pays.

La presse a relevé les contradictions entre les affirmations des parents à Rio de Janeiro et celles de la famille à Fribourg. M. von der Weid, père de Jean-Marc, a tout récemment réfuté par écrit les reproches que la famille de Fribourg avait formulés contre l'Ambassade et que la presse avait volontiers repris. En revanche, l'affaire n'a trouvé au Brésil aucun écho. A en croire le journaliste Bernardo Campos, le gouvernement aurait donné des instructions à cet effet.

Lors de son arrestation (2 septembre 1969), Jean-Marc a subi un interrogatoire accompagné de sévices. D'après des personnes que je crois bien informées, les Etats d'Amérique latine recourent volontiers à ces méthodes pour arracher des aveux aux éléments subversifs. Le Brésil ne serait pas un cas isolé, mais le pays en plein essor économique représente aujourd'hui un bastion qui déplaît certainement aux esprits progressistes. Pour être impartial, le journaliste devrait faire une enquête au Paraguay et surtout à Cuba.

---/---



- 2 -

Les fameux documents parvenus à la "Weltwoche" au début de mai remontent à février 1970 au plus tard. Ils relatent notamment les sévices que Jean-Marc a subis peu après son arrestation. Depuis lors, le jeune homme n'a pas enduré de nouvelles tortures, ainsi que son père l'a déclaré. C'est l'Union nationale des étudiants, cette organisation proscrite, qui a remis ces documents au Conseiller national J. Ziegler. Je le sais par M. von der Weid et par M. Nessi, délégué du CICR récemment rencontré à Rio. Les éléments subversifs aiment à transmettre à l'étranger des pièces à conviction qui permettent d'entretenir dans le monde l'animosité contre un gouvernement qui les opprime. De semblables documents parviennent, semble-t-il, aux exilés brésiliens dont le quartier général se situerait à Londres.

On s'étonne de l'apparente passivité des autorités brésiliennes qui ne réagissent guère lorsque des voix s'élèvent dans notre pays ou ailleurs contre le prétendu génocide des Indiens et le traitement infligé aux prisonniers politiques. Les autorités brésiliennes ne seraient pas encore en mesure de lutter sur la scène internationale.

Dans le cas particulier de Jean-Marc, nos interventions sont jusqu'à présent restées sans effet. Les autorités ont tout au plus renforcé les mesures de sécurité à l'Ile des Fleurs où le jeune homme est détenu. En outre, elles auraient mêlé aux détenus politiques dans cette île quelques condamnés de droit commun. Est-ce pour illustrer l'affirmation du Président de la République selon laquelle il n'existe pas de prisonniers politiques au Brésil (déclaration du 8 mai) ?

Dans les circonstances présentes, j'ai renoncé à consigner ces constatations et réflexions dans un rapport politique. Je préfère t'adresser ces lignes à titre personnel en te laissant le soin d'en user de manière opportune. Bien entendu, je donnerai connaissance de cette lettre à mon chef dès son retour.

Cordialement,

William Rock